

DÉPARTEMENT DE TARN-ET-GARONNE

---

**EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS  
DE LA COMMISSION PERMANENTE**

**Séance du 18 novembre 2022**

**CP2022\_11\_48  
id. 6744**

*Le 18 novembre 2022, les membres de la commission permanente légalement convoqués se sont réunis, à l'Hôtel du Département sous la présidence de Monsieur Michel WEILL, Président du Conseil départemental.*

*Nombre de membres de la commission permanente : 19  
Quorum : 10*

*Sont présents :*

*M. ALBUGUES, M. BELLOC, M. BERTELLI, M. BESIERS, Mme BOURDONCLE, M. CROS, M. DESCAZEUX, M. GONZALEZ, Mme HEULLAND, Mme LE CORRE, M. LOPEZ, Mme SINOPOLI, M. VAISSIERES, M. WEILL*

*Sont représentés :*

*M. DEPRINCE (pouvoir à M. GONZALEZ), Mme MAURIEGE (pouvoir à M. BESIERS), Mme SARDEING (pouvoir à Mme BOURDONCLE)*

*Sont absents :*

*M. BEQ, Mme NEGRE*

*Le quorum légal est atteint, la commission permanente a délibéré.*

**DÉLIBÉRATION**

**SUBVENTIONS AUX ACTEURS CULTURELS 2022 (VOLET N° 2)**

---

Au titre du budget primitif 2022, l'Assemblée départementale a approuvé les enveloppes financières « thématiques » d'aide aux acteurs de la politique culturelle départementale.

La commission permanente a délégation de compétence pour examiner :

- l'enveloppe dédiée à l'inventaire du patrimoine bâti (INVE),
- l'enveloppe dédiée au centre d'art la Cuisine à Nègrepelisse (CART),
- le reliquat de l'enveloppe globale dédiée au soutien des acteurs culturels comprenant des dossiers aides aux initiatives culturelles (INIC), festivals (FEST), aides aux politiques culturelles intercommunales (POCI) et aux écoles de musique (EDMU).

## **I – Convention cadre entre la Région Occitanie, le Département de Tarn-et-Garonne et le pôle d'équilibre territorial et rural Midi Quercy (PETR) pour la conduite de l'inventaire du patrimoine bâti**

Une enveloppe dédiée au soutien à l'inventaire du patrimoine bâti avec le PETR Midi-Quercy a été votée au budget primitif 2022, pour un montant de 60 000 € dans le cadre de la convention cadre 2021-2023 entre la Région Occitanie, le Département de Tarn-et-Garonne et le PETR Midi Quercy.

L'objectif de cet inventaire vise au recensement et à l'étude du patrimoine immobilier et/ou mobilier sur le territoire du Pays Midi-Quercy et participe à la valorisation de fonds conservés aux archives départementales de Tarn-et-Garonne, aboutissant à la production de dossiers informatisés respectant les normes de l'inventaire général du patrimoine culturel définies par le Ministère de la Culture. La documentation scientifique ainsi rassemblée constitue un outil d'aide à la gestion de l'espace du territoire et fait l'objet d'actions de valorisation et de sensibilisation.

La convention cadre tripartite prévue pour 2021-2023 définit les actions comme suit :

Les actions projetées se déclinent en trois volets :

- inventaire du patrimoine,
- numérisation et mise aux normes des données recueillies,
- constitution du fonds de connaissance nécessaire à l'élaboration des règlements de protection du patrimoine sur le territoire,
- sensibilisation du public.

L'opération subventionnée a démarré au 1<sup>er</sup> janvier 2021 et prendra fin au plus tard le 31 décembre 2023. Le coût total de cette opération de connaissance et d'inventaire du patrimoine est estimée à 450 000 € pour la durée de l'opération.

Un avenant financier 2022 vient préciser les modalités d'attribution et de versement de l'aide départementale pour la réalisation du projet ainsi que les dispositions relatives aux contrôles.

La commission d'étude "culture, patrimoine, langues occitanes" s'est réunie le 29 septembre 2022 pour examiner le dossier de l'inventaire du patrimoine bâti.

Cette subvention sera prélevée sur les crédits inscrits sur la Natana 2887 - 65734 sous fonction 311, Programme P012, Opération O003, Enveloppe E09, du budget départemental.

La situation de la ligne budgétaire sera la suivante :

**PETR Midi-Quercy pour l'inventaire du patrimoine bâti**

- Autorisation d'engagement 2022 (INVE).....	60 000 €
- Engagé à ce jour .....	0 €
- Proposé à la présente commission.....	60 000 €
- Reliquat.....	0 €

L'avenant financier 2022 dédié à l'inventaire du patrimoine bâti du pôle d'équilibre territorial et rural Midi-Quercy, est soumis en annexe n° 7.

**II – Convention d'objectifs avec le Centre d'art la Cuisine à Nègrepelisse**

La Commune de Nègrepelisse a développé un centre d'art et de design appliqués à l'alimentation (préparations culinaires et nouveaux produits, arts de la table, mobiliers et espaces de restauration), permettant de faire converger des pratiques artistiques, des recherches universitaires et des préoccupations des secteurs de l'agroalimentaire. Le centre « la Cuisine », inscrit dans la charte culturelle du Pays Midi-Quercy en tant que pôle ressource arts plastiques et design contemporain et en tant que centre d'art, est subventionné par le Département pour son programme d'actions artistiques et culturelles menées depuis 2006.

Une enveloppe dédiée au soutien au Centre d'art la Cuisine de Nègrepelisse a été votée pour un montant de 42 000 €. La convention d'objectifs avec la commune de Nègrepelisse est soumise en annexe n° 8.

La commission d'étude "culture, patrimoine, langues occitanes" s'est réunie le 29 septembre 2022 pour examiner le dossier du Centre d'art la Cuisine à Nègrepelisse.

Cette subvention sera prélevée sur les crédits inscrits sur la Natana 2887 - 65734 sous fonction 311, Programme P012, Opération O003, Enveloppe E09, du budget départemental.

La situation de la ligne budgétaire sera la suivante :

**Nègrepelisse Centre d'art La Cuisine**

- Autorisation d'engagement 2022 (CART).....	42 000 €
- Engagé à ce jour .....	0 €
- Proposé à la présente commission.....	42 000 €
- Reliquat.....	0 €

**III – Enveloppe globale d'aide aux acteurs culturels**

Une enveloppe globale de 884 000 € a été inscrite au bénéfice de la politique d'aide aux acteurs culturels : 55 000 € pour les communes ou les établissements publics de coopération intercommunale et 829 000 € pour les projets émanant des associations.

Au regard de l'accroissement du nombre de demandes et afin de soutenir la reprise dans le secteur culturel, une augmentation des enveloppes a été votée lors de du budget supplémentaire, de la manière suivante :

- enveloppe aux communes : + 69 000 €, portant le reliquat à 97 000 €
- enveloppe aux associations : + 28 000 €, portant le reliquat à 28 000 €

La commission d'étude "culture, patrimoine, langues occitanes" s'est réunie le 29 septembre 2022 et a examiné les subventions sollicitées par les acteurs culturels au titre de leur fonctionnement et/ou des événements culturels envisagés sur la saison 2022.

Il convient lors de la présente commission d'examiner les répartitions proposées dans les tableaux ci-annexés.

**Évènements culturels organisés par des collectivités :**

Ces subventions seront prélevées sur les crédits inscrits sur la Natana 2887 - 65734 sous fonction 311, Programme P012, Opération O003, Enveloppe E09, du budget départemental.

La situation de la ligne budgétaire sera la suivante :

- Autorisation d'engagement budget primitif + décision modificative n° 1 2022.....	122 000 €
- Engagé à ce jour .....	27 000 €
- Proposé à la présente commission.....	69 000 €
- Reliquat.....	26 000 €

La convention à signer avec le Grand Montauban – Communauté d’agglomération pour son festival « Montauban en Scène », pour lequel le Département attribue une subvention dont le montant est supérieur à 23 000 €, est jointe en annexe (annexe n° 9).

### **Évènements culturels organisés par des associations :**

Ces subventions seront prélevées sur les crédits inscrits sur la Natana 2905 - 6574 sous fonction 311, Programme P012, Opération O003, Enveloppe E09, du budget départemental.

La situation de la ligne budgétaire sera la suivante :

- Autorisation d’engagement budget primitif + décision modificative n° 1 + décision modificative n° 2 2022.....	871 000 €
- Engagé à ce jour .....	829 000 €
- Proposé à la présente commission.....	41 200 €
- Reliquat.....	800 €

L’association « Noël en cirque » a récemment déposé un dossier sollicitant le Département à hauteur de 60 000 € pour l’organisation de « Noël en cirque : rallumeur d’étoiles » qui se déroulera à Valence d’Agen du 2 au 11 décembre 2022. Pour y répondre, un montant de 45 000 € sera prélevé sur les crédits inscrits sur la Natana 2905 - 65734 sous fonction 311, Programme P012, Opération O006, Enveloppe E06, du service culture.

La convention correspondante est jointe en annexe (annexe n° 10).

### **IV – Aide aux écoles de musique publiques**

Dans le cadre du schéma départemental des enseignements et de l’éducation artistiques (SDEEA) 2020-2024, le Département attribue une subvention aux écoles de musique publiques, pour le fonctionnement des structures, mais aussi pour l’aide à l’équipement en instruments et matériels pédagogiques.

Une enveloppe de 207 000 € a été inscrite au bénéfice des écoles de musique publiques pour l’exercice 2022.

Au vu des éléments supplémentaires fournis par la collectivité sur l’école de musique de Castelsarrasin et dans le cadre du SDEEA 2020-2024, il s’avère qu’une subvention complémentaire de 200 € peut être versée à l’école au titre de son fonctionnement 2022 (cf. annexe n° 6).

Cette subvention complémentaire sera prélevée sur les crédits inscrits sur la Natana 2887-65734 sous fonction 311, Programme P012, Opération O003, Enveloppe E09, du budget départemental.

La situation de la ligne budgétaire sera la suivante :

**Écoles publiques :**

- Autorisation d'engagement 2022 (EDMU).....	207 000 €
- Engagé à ce jour .....	191 403 €
- Engagement à la présente commission.....	200 €
- Reliquat .....	15 397 €

**DÉCISION de la COMMISSION  
PERMANENTE**

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du conseil départemental du 29 juillet 2021 portant délégation d'attributions à la commission permanente,

Vu l'avis favorable de la neuvième commission « culture, patrimoine, langues occitanes » réunie le 29 septembre 2022,

Après en avoir délibéré,

**LA COMMISSION PERMANENTE :**

- Approuve, selon les modalités susvisées, l'attribution de la subvention départementale d'un montant de 60 000 € à verser au Pôle d'équilibre territorial et rural Midi-Quercy pour l'inventaire du patrimoine bâti ;
- Approuve, selon les modalités susvisées, l'attribution de la subvention départementale d'un montant de 42 000 € à verser à la Commune de Nègrepelisse pour la réalisation du projet d'activités du centre de recherche, de création et de médiation en arts appliqués à l'alimentation du centre d'art « la Cuisine » ;

- Approuve, selon les modalités susvisées, l'attribution, aux acteurs culturels, des subventions départementales telles qu'elles apparaissent dans les tableaux annexés pour un montant total de 110 200 € soit :
  - évènements culturels organisés par des associations : 41 200 €
  - évènements culturels organisés par des collectivités locales : 69 000 €
- Approuve, selon les modalités susvisées, l'attribution de la subvention départementale d'un montant de 45 000 € à verser à l'association Noël en cirque pour l'organisation du spectacle édition 2022 du 2 au 11 décembre 2022 à Valence d'Agen ;
- Approuve, selon les modalités susvisées, l'attribution de la subvention départementale complémentaire de fonctionnement d'un montant de 200 € pour l'école de musique de Castelsarrasin à verser à la commune de Castelsarrasin ;
- Approuve, tels que ci-annexés :
  - l'avenant financier 2022 à la convention cadre 2021-2023 pour la conduite de l'inventaire du patrimoine à conclure avec le Pôle d'équilibre territorial et rural du Pays Midi-Quercy (annexe n° 7),
  - la convention relative au centre d'art « la Cuisine » à conclure avec la Commune de Nègrepelisse (annexe n° 8),
  - la convention relative au festival « Montauban en scène » à conclure avec le Grand Montauban – Communauté d'agglomération (annexe n° 9),
  - la convention relative au spectacle « Noël en cirque : rallumeur d'étoiles » à Valence d'Agen du 2 au 11 novembre 2022 à conclure avec l'association « Noël en cirque » (annexe n° 10) ;
- Autorise Monsieur le Président à signer, au nom et pour le compte du Département, ledit avenant et lesdites conventions ;

- Précise que les crédits correspondants seront prélevés comme suit :
  - PETR Midi-Quercy pour l'inventaire du patrimoine bâti : sur la Natana 2887 - 65734 sous fonction 311, Programme P012, Opération O003, Enveloppe E09
  - Nègrepelisse pour le Centre d'art La Cuisine : sur la Natana 2887 - 65734 sous fonction 311, Programme P012, Opération O003, Enveloppe E09
  - Fonctionnement et ou/Évènements culturels organisés par des collectivités : sur la Natana 2887 - 65734 sous fonction 311, Programme P012, Opération O003, Enveloppe E09
  - Fonctionnement et ou/Évènements culturels organisés par des associations : sur la Natana 2905 - 6574 sous fonction 311, Programme P012, Opération O003, Enveloppe E09
  - Aide aux écoles de musique publiques : sur la Natana 2887 - 65734 sous fonction 311, Programme P012, Opération O003, Enveloppe E09

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Michel WEILL